



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DOC/5/15/Corr.1¹
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR LA JEUNESSE ET LA SÉCURITÉ

Nous, membres du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rappelons les engagements de l'OSCE concernant la jeunesse qui sont fondés sur les dispositions pertinentes de l'Acte final de Helsinki.

Nous prenons note des efforts déployés par la présidence actuelle et les présidences précédentes de l'OSCE et insistons sur l'importance de promouvoir la mise en œuvre des engagements de l'OSCE concernant la jeunesse, en particulier dans le domaine de l'éducation, et le rôle que les jeunes peuvent jouer pour aider les États participants à mettre en œuvre les engagements de l'OSCE dans ses trois dimensions.

Nous reconnaissons que la jeunesse et les enfants demandent une attention particulière et qu'il conviendrait de répondre à leurs besoins, préoccupations et intérêts dans leur globalité.

1 Comprend une correction apportée à la déclaration.